

ENTREPRISES RESPONSABLES

DÉJÀ UNE RÉALITÉ !

Fiche d'information
pour les parlementaires
Session d'hiver 2025

RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ : LE POINT DE VUE DES MILIEUX ÉCONOMIQUES

- L'économie suisse incarne déjà la durabilité.
- Nouvelle initiative « Entreprises responsables » : les obligations de diligence les plus strictes du monde
- Les entreprises suisses peuvent déjà être poursuivies en justice pour leur comportement à l'étranger.

PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA SUISSE

- La durabilité ne pourra être atteinte que grâce à une coopération constructive et à une responsabilité commune de l'État, de l'économie et de la société civile.

POINT DE VUE PRATIQUE

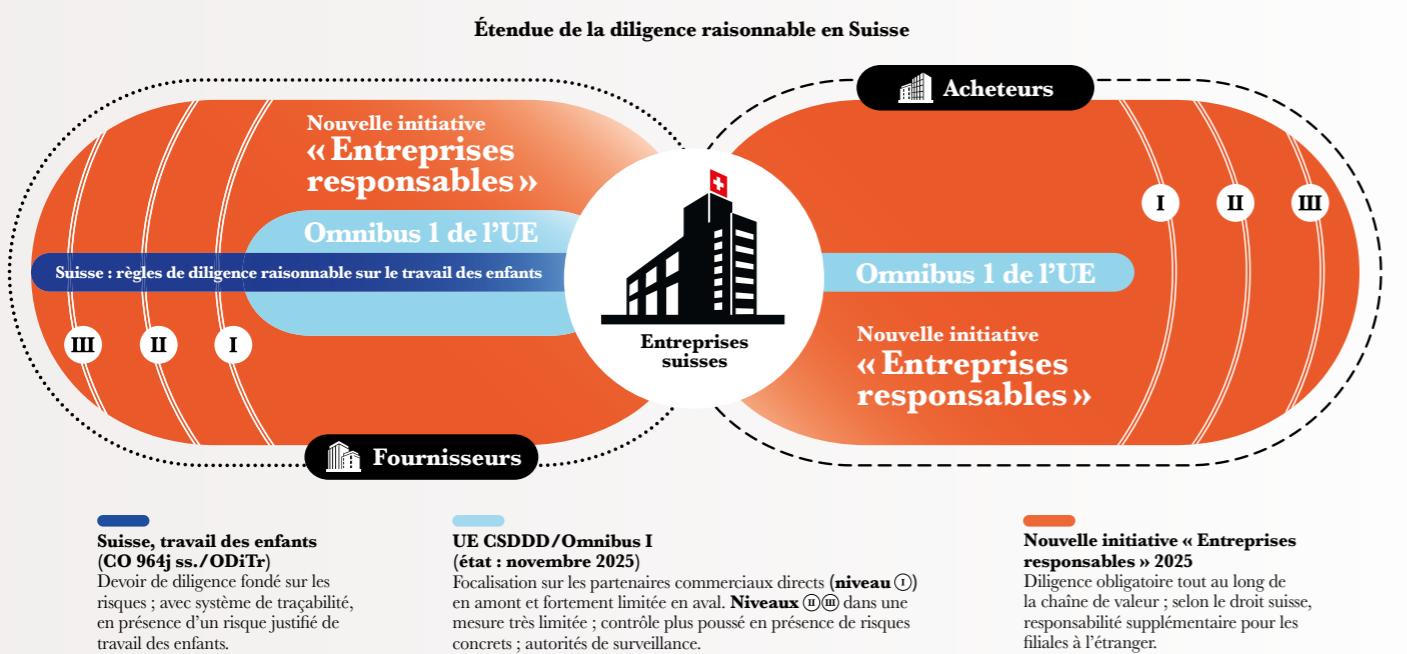
- Caran d'Ache mise sur des chaînes d'approvisionnement locales et une production résolument durable.

Position sur la réglementation en matière de durabilité

VOICI COMMENT L'ÉCONOMIE SUISSE VOIT ET INCARNE LA DURABILITÉ

Ces dernières années, la Suisse a mené des discussions intenses sur la réglementation en matière de durabilité et la répartition des responsabilités entre l'État, les entreprises et les organisations de la société civile. Nous, l'économie, soutenons systématiquement une approche éprouvée et harmonisée à l'échelle internationale selon les normes mondialement reconnues.

Cette approche se distingue par son dynamisme : elle est continuellement examinée, développée et adaptée à de nouveaux développements. Nous nous engageons clairement en faveur d'une conduite durable des affaires. Sans l'économie, la durabilité n'est pas possible. Les entreprises suisses investissent beaucoup dans des technologies durables à travers le monde, développent des solutions aux défis globaux et posent des jalons à l'échelle internationale pour une conduite responsable des affaires.



La Suisse joue un rôle important à cet égard : elle soutient la conduite durable des affaires avec une combinaison équilibrée de règles de « hard law » et de « soft law ». Le droit suisse connaît déjà aujourd'hui des obligations de diligence, complétées par des règles claires pour le reporting en matière de durabilité, qui prévoient également la diligence raisonnable.

DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGLEMENTATION : ÉLÉMENTS DÉCISIFS SELON L'ÉCONOMIE

SÉCURITÉ JURIDIQUE

Les entreprises ne peuvent assumer leurs responsabilités que si les prescriptions légales sont claires, fiables et harmonisées au niveau international. Une réglementation cohérente crée la confiance, la sécurité juridique et favorise l'innovation – c'est décisif pour ancrer la durabilité écologique, sociale et économique dans les processus des entreprises de manière à produire un résultat. Nous nous opposons à l'application du droit suisse à des situations à l'étranger, à de nouvelles for-

mes de responsabilité ou à de nouvelles juridictions. Les principes fondamentaux de l'État de droit, notamment ceux relatifs au fardeau de la preuve, doivent être pleinement respectés.

VISER LA COMPATIBILITÉ

Les entreprises suisses doivent pouvoir utiliser un système compatible à l'échelle internationale, sans reporting parallèle ni obligations de contrôle contradictoires.

INTERCONNEXION INTERNATIONALE, MAIS PAS DE RÉGLEMENTATION UNILATÉRALE

Les réglementations doivent se fonder sur des cadres reconnus à l'échelle internationale et non exclusivement sur les règles de l'UE.

La responsabilité de groupes suisses peut-elle être engagée pour des dommages causés à l'étranger ?

On entend souvent que les entreprises suisses ne peuvent pas être poursuivies pour des violations des droits de l'homme ou des dommages environnementaux à l'étranger. Qu'en est-il en réalité ?

ACTIONS CIVILES : UNE RÉALITÉ DEPUIS LONGTEMPS

Pour leurs activités à l'étranger, les entreprises sont soumises à la législation du pays concerné et à celle du pays où se trouve leur siège. Les entreprises en Suisse peuvent déjà être tenues responsables de leurs activités à travers le monde. Une action en justice liée au climat est ainsi en cours à Zoug : des familles de pêcheurs indonésiens, soutenues par l'EPER, exigent qu'un groupe suisse contribue à protéger leur île. À Bâle, une action en justice est en cours au sujet de pesticides : des agriculteurs indiens et des proches de victimes font valoir des atteintes à la santé, avec le soutien de Public Eye et du European Center for Constitutional and Human Rights. Ces affaires montrent que les tribunaux suisses examinent les plaintes et que celles-ci sont déjà possibles dans le droit actuel.

DROIT PÉNAL, DES INSTRUMENTS CLAIRS

Les entreprises suisses peuvent également être poursuivies pénalement. En l'absence de systèmes de conformité efficaces, l'art. 102 CP prévoit des sanctions directes. Des

entreprises de divers secteurs industriels ont ainsi déjà été sanctionnées.

DROIT ADMINISTRATIF, UN LEVIER ÉCONOMIQUE

Des entreprises ayant commis des fautes graves peuvent se voir exclues des marchés publics. Il est possible de leur retirer des autorisations d'exporter et des financements s'il existe un risque d'abus ou d'atteinte aux droits humains.

POINT DE CONTACT DE L'OCDE, UNE PRESSION SUPPLÉMENTAIRE

Il existe, enfin, le point de contact national pour les Principes directeurs de l'OCDE. Les signalements donnent lieu à des procédures publiques et à des rapports dans lesquels les entreprises prennent des engagements et subissent une pression réputationnelle.

CONCLUSION

Affirmer que les entreprises suisses sont juridiquement intouchables à l'étranger est faux. Des actions civiles sont menées, le droit pénal et le droit administratif fixent des limites claires et les normes internationales exercent une pression supplémentaire. Toute entreprise qui contrevient aux règles peut donc déjà être tenue pour responsable en Suisse.

Plan d'action national de la Suisse

Depuis 2016, la Confédération poursuit une stratégie largement soutenue visant à renforcer la durabilité dans l'économie et la société, avec son Plan d'action national (NAP), qui s'appuie sur les Principes directeurs de l'ONU et mise sur des mesures ayant un impact direct sur le terrain. Des tables rondes dans les secteurs du cacao, de l'or, du textile et du café favorisent le dialogue entre l'économie, la société civile et la politique, tandis que des programmes régionaux largement soutenus visent à rendre les conditions de travail plus sûres, à améliorer la protection de l'environnement et la mise en place de voies de recours accessibles.

La Confédération a continué, ces dernières années, à développer son engagement de manière ciblée. L'idée maîtresse reste l'approche élaborée par le professeur John Ruggie : seules une coopération constructive et une responsabilité assumée conjointement par l'État, l'économie et la société civile permettent d'atteindre la durabilité.

Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme



Principales mesures du NAP suisse (2024-2027)

Promouvoir les Principes directeurs de l'ONU au sein de l'État, de l'administration et de la promotion économique.	Promouvoir la diligence raisonnable en matière de droits humains (en particulier pour les PME).	Analysier les procédures régissant les plaintes et les obstacles éventuels.
Apporter du soutien en présence de risques spécifiques à la branche (transition énergétique, par ex.).	Promouvoir des mécanismes efficaces pour le dépôt de plaintes et les voies de recours au sein des entreprises.	Améliorer les procédures permettant à des organisations de défense des droits humains de signaler des situations.
Inclure les femmes, les enfants et les groupes vulnérables dans l'analyse des risques.	Soutenir la sensibilisation aux risques dans les chaînes de valeur mondiales, numérisation incluse.	Promouvoir une conduite responsable des affaires dans les domaines de la finance et du sport.
Promouvoir une conduite responsable des affaires dans les domaines de la finance et du sport.		

Source: DFAE/SECO

Exemple pratique : La durabilité au sein de l'entreprise suisse traditionnelle Caran d'Ache



Carole Hubscher,
présidente de Caran d'Ache

Même un objet quotidien comme un crayon a des chaînes d'approvisionnement extrêmement complexes. Pouvez-vous nous décrire combien de fournisseurs de quels pays sont impliqués pour la fabrication d'un crayon Caran d'Ache ?

Carole Hubscher : Fabriquer un crayon est un processus complexe, nécessitant plus de 35 étapes et plus de 50 heures de travail. Chez Caran d'Ache, chaque produit est conçu avec le plus grand soin : qualité suisse, production locale, sélection rigoureuse des fournisseurs, et respect des normes les plus exigeantes dans une démarche écoresponsable. Comme toute industrie, Caran d'Ache est tributaire de matières premières internationales. Mais, contrairement aux crayons standard, nous faisons le choix de réduire cette dépendance autant que possible en privilégiant des chaînes d'approvisionnement courtes et la proximité. Notre production est réalisée à 100 % à Genève. Nous misons sur des achats locaux : 52 % de nos fournisseurs sont suisses et 23 % européens – nous visons les 80 % à moyen terme. En encourageant les circuits courts, Caran d'Ache renforce la traçabilité et le contrôle à chaque étape.

De quels projets mis en œuvre par Caran d'Ache ces dernières années êtes-vous particulièrement fière, notamment en ce qui concerne l'impact écologique et social ?

Nous organisons chaque année un événement avec nos principaux fournisseurs autour d'une thématique ciblée. L'une des éditions a porté sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), chacun proposant alors des pistes d'amélioration concrètes. Depuis, la RSE fait partie intégrante de nos échanges, notamment lors des visites sur site, où elle continue de susciter un réel engagement et une grande fierté chez nos partenaires. Cette dynamique

a renforcé notre collaboration responsable tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Elle montre aussi que, lorsque les entreprises disposent de la marge nécessaire, elles s'engagent efficacement.

» Nous avons mis en place des indicateurs de performance stricts et, dès 2017, intégré des critères RSE dans nos enquêtes fournisseurs

Comment parvenez-vous, dans un contexte de chaînes d'approvisionnement mondialisées et de tensions géopolitiques, à garantir la traçabilité, le respect de normes durables et des produits de qualité ?

Notre approvisionnement repose en grande partie sur des fournisseurs suisses, ce qui nous offre plus de stabilité. Nous entretenons avec chacun une relation de confiance, fondée sur des valeurs partagées. La transparence et la traçabilité sont primordiales pour Caran d'Ache. Nous avons mis en place des indicateurs de performance stricts et, dès 2017, intégré des critères RSE dans nos enquêtes fournisseurs. Ces évaluations incluent audits, visites sur site et gestion des risques liés à la durabilité.

Nous demandons aussi à nos fournisseurs de signer notre charte éthique les engageant à respecter nos valeurs et les standards internationaux. Depuis 2018, nous sommes signataires du Pacte des Nations unies, qui promeut les droits humains et du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

L'UE souhaite simplifier sa réglementation sur les chaînes d'approvisionnement pour la rendre plus adaptée à la réalité des entreprises. La Suisse devrait-elle suivre une voie similaire ?

Pour les entreprises – en particulier les PME – les exigences en matière de durabilité doivent rester pragmatiques, proportionnées et sans complexité inutile. Une simplification, comme celle amorcée par l'UE, faciliterait donc l'application et encouragerait les progrès réels.

La Suisse devrait viser une compatibilité internationale, sans aller au-delà des normes de l'UE. Une telle surenchère créerait un désavantage concurrentiel, sans gain concret pour la durabilité.

ESG : Cinq questions, cinq réponses.
Ce qui était autrefois un atout pour les entreprises est désormais indispensable.
Mais que signifie exactement ESG ?
Lisez les explications.

